

 E C R E T N° 79/ 328 du 2I/06/79

PORTANT NOMINATION DU COMMANDANT
DE LA ZONE MILITAIRE N° 4 OWANDO.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, MINISTRE DE LA
DEFENSE NATIONALE.

-
- VU - L'ACTE 38/PCT/CC DU 30 MARS 1979 PORTANT FONDEMENT, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS ;
 - VU - LA LOI 17/61 DU 16 JANVIER 1961 PORTANT ORGANISATION ET RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE ;
 - VU - L'ORDONNANCE 1/69 DU 6 FÉVRIER 1969 MODIFIANT LA LOI 11/66 DU 22 JUIN 1966 PORTANT CRÉATION DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;
 - VU - L'ORDONNANCE 6/69 DU 24 FÉVRIER 1969 PORTANT ORGANISATION DE LA DÉFENSE OPÉRATIONNELLE DU TERRITOIRE ;
 - VU - L'ORDONNANCE 2/72 DU 19 JANVIER 1972 PORTANT INTÉGRATION DES SERVICES DE SÉCURITÉ AU SEIN DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;
 - VU - LE DÉCRET 74/360 DU 28 SEPTEMBRE 1974 PORTANT NOMINATION DES COMMANDANTS DE ZONES ;
 - VU - LE DÉCRET 75/103 DU 3 MARS 1975 PORTANT ATTRIBUTIONS DU COMMANDANT DE ZONE ;
 - VU - L'INSTRUCTION 003/PCE/DDNS DU 4 MARS 1975 RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU COMMANDEMENT DE LA ZONE MILITAIRE ;
 - VU - LE DÉCRET 79/155 DU 4 AVRIL 1979 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES MINISTRES ;
 - VU - LE DÉCRET 79/154 DU 4/04/1979 PORTANT NOMINATION DU PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;
- UR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE :

1) E C R E T E :

ARTICLE 1ER : - LE COMMANDANT MABOUAKI ANTOINE, EN SERVICE À LA COMPAGNIE D'EXPLOITATION DES TRANSMISSIONS - ZONE AUTONOME DE BRAZZAVILLE, .../... EST NOMMÉ COMMANDANT DE LA ZONE MILITAIRE N° 4 OWANDO, EN REMPLACEMENT DU COMMANDANT NZALAKANDA BLAISE APPELÉ À D'AUTRES FONCTIONS.

.../...

ARTICLE 2 : - LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE, EST CHARGÉ DE L'EXÉCUTION DU PRÉSENT DÉCRET QUI PREND EFFET À COMPTER DE LA DATE DE SIGNATURE, SERA ENREGISTRÉ, PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO ET COMMUNIQUÉ PARTOUT OÙ BESOIN SERA. / -

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 21 JUIN 1979

PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL DU
PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSI-
DENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

COLONEL DENIS SASSOU-NGUESSO.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

COMMANDANT LOUIS SYLVAIN-GUMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES,

HENRI LOPES,